



HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE

***POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POSTDOCTORALES FAVORISANT LA RECHERCHE
INNOVANTE***

Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur
l'étude du programme des bourses d'études supérieures et
postdoctorales du Gouvernement du Canada

28 juillet 2023

ÉTUDE DU PROGRAMME DES BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le financement suffisant, adéquat et prévisible du programme de bourses d'études supérieures et postdoctorales du Gouvernement du Canada est fondamental à la réussite des étudiantes et des étudiants. Dans un contexte d'inflation et de pénurie de main-d'œuvre, la stagnation des montants des bourses et des subventions de recherche individuelles nuit à l'accessibilité aux études universitaires ainsi qu'à la capacité des établissements universitaires à réaliser leur mission d'enseignement, de recherche et de développement. Ce sous-financement chronique qui perdure depuis trop longtemps vient aussi affaiblir le positionnement de nos universités sur la scène internationale et, par le fait même, le Canada.

D'emblée, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) exprime son plein soutien au mémoire déposé par l'Université du Québec (UQ). Les enjeux soulevés dans ce mémoire (Recommandations 1, 2, 3 et 4) sont essentiels afin de répondre aux besoins des personnes étudiantes, favoriser leur réussite académique et soutenir de façon adéquate la recherche universitaire canadienne. Les défis sont toutefois nombreux pour le financement des étudiants et étudiantes à la maîtrise au doctorat et au postdoctorat. Certains de ces défis préoccupent l'UQAT de façon toute particulière. Parmi ceux-ci, notons l'augmentation de la valeur des bourses pour atteindre un revenu viable sur l'ensemble des territoires d'ancrage de l'université ainsi que la mise en place d'un mécanisme de distribution des bourses plus équitable envers les universités à vocation régionale et leur démographie (Recommandations 1,1, 2.1 et 2.2).

Recommandation 1 : *Rehausser la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada de 50 % et, ensuite, ajuster annuellement leur valeur à l'inflation.*

Recommandation 1.1 : *Prévoir un montant supplémentaire pour les étudiantes et étudiants inscrits à des universités de petites tailles à vocation régionale.*

Recommandation 2 : *Doubler le nombre de bourses d'études supérieures du Canada offertes à la maîtrise et au doctorat en mettant en place un mécanisme qui assure que cette hausse soit distribuée à une plus grande diversité de profils étudiants.*

Recommandation 2.1 : *Réformer les mécanismes de quotas calculés sur les montants passés et flottants, défavorables aux universités de petites tailles.*

Recommandation 2.2 : *Élargir les critères d'admissibilité pour inclure les personnes étudiantes internationales et aux parcours atypiques afin de correspondre à la démographie canadienne et celles des universités de petites tailles à vocation régionale.*

Recommandation 3 : *Prolonger la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue de la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.*

Recommandation 4 : *Qu'en sus des investissements requis pour les recommandations 1 à 3, le gouvernement augmente d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget total de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes de subventions de recherche et, ce faisant, la capacité des titulaires de subventions de rehausser le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants par le biais de ces subventions.*

Recommandation 1 : Rehausser la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada de 50 % et, ensuite, ajuster annuellement leur valeur à l'inflation

Être récipiendaire d'une bourse d'excellence devrait permettre de se consacrer à temps plein à ses études en ayant l'esprit libre pour ainsi être plus créatif et innovant dans ses activités de recherche. Toutefois, à l'heure actuelle, les montants des Bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise (BESC-M) de 17 500 \$/an et au doctorat (BESC-D) de 21 000 \$/an ne permettent pas de vivre dignement, alors que celles bonifiées au doctorat (35 000 \$) sont à peine au-dessus du seuil de la pauvreté pour certaines régions du Québec. Seules les bourses Vanier et postdoctorales prévoient un montant suffisant pour une personne seule. Les bourses d'études supérieures et postdoctorales ne représentent plus un incitatif à l'excellence puisqu'elles ne permettent plus à elle seule d'assurer aux personnes récipiendaires d'assurer leur subsistance.

La « Mesure du panier de consommation », calculée par Statistiques Canada, indexée pour 2022, prévoit qu'une personne seule a besoin d'un minimum de 20 796 \$ annuellement pour couvrir ses besoins de base.¹ Ce montant inclut une somme appelée « marge de manœuvre » de 1788 \$ qui représente un montant pouvant théoriquement être alloué afin de suivre deux crédits de cours universitaires. La « Mesure du panier de consommation » incluant la formation pour une personne étudiante dans un établissement universitaire à temps plein toute l'année serait encore plus élevée que le montant calculé par Statistiques Canada pour une personne seule. Cet indice national qui permet d'évaluer les besoins de base est inférieur à l'indice du revenu viable, qui correspond au revenu nécessaire pour vivre décemment. Au Québec, le revenu viable oscille selon la région entre 25 000 \$ et 35 000 \$ annuellement pour une personne seule et dépasse les 60 000 \$ pour un ménage de deux adultes et de deux enfants en CPE.² Les montants de bourses à l'heure actuelle ne permettent donc pas à une personne étudiante de subvenir aux besoins de personnes supplémentaires ni de partager équitablement les coûts au sein d'un ménage avec enfants.

Les bourses remises par les conseils subventionnaires devraient être considérées comme des incitatifs à l'excellence et comme standard dans le financement des équipes de recherche du corps professoral. Or, la tendance observée à l'UQAT est que les bourses de recherche octroyées par les directions de recherche sont plus fréquentes et même parfois plus élevées que les bourses des conseils subventionnaires. Qui plus est, la plupart des récipiendaires de bourses BESC-M et BESC-D à l'UQAT doivent obtenir un financement complémentaire pour atteindre un niveau de vie décent bien souvent en occupant un emploi en plus de ses études. Le programme québécois d'aide financière aux études prévoit également un montant supérieur aux bourses BESC-M et BESC-D pour couvrir les besoins de bases des personnes étudiantes à temps plein. Ainsi, ces récipiendaires des bourses d'excellence remises par les conseils subventionnaires doivent s'endetter pour poursuivre leurs études s'ils ne réussissent pas à trouver un financement complémentaire ailleurs que dans le cadre du programme québécois d'Aide financière aux études (AFE). Les *Fonds de recherche du Québec* ont déjà emboîté le pas en octroyant annuellement 2500 \$ de plus aux personnes boursières à la maîtrise et 5000 \$ de plus au doctorat.

¹ Labrie, V., Nguyen, M., et Posca, J. (2022) Le revenu viable 2022 en période de crises multiples. IRIS.

² *ibid*

Recommandation 1.1 : Prévoir un montant supplémentaire pour les étudiantes et étudiants inscrits à des universités de petites tailles à vocation régionale

Un réinvestissement dans le programme de bourses d'études supérieures et postdoctorales est central pour favoriser l'innovation par la recherche fondamentale et la formation de la relève scientifique sur l'ensemble du territoire canadien. Les universités situées à l'extérieur des grands centres, notamment dans le nord des provinces canadiennes, sont des vecteurs d'accessibilité aux études supérieures et d'innovation au même titre que celles des grands centres.³ Les bourses d'études supérieures et postdoctorales deviennent des mesures de rétention complémentaires à cette mission puisqu'elles permettent de réduire partiellement la migration importante actuelle des jeunes vers les grands centres.⁴ En suivant l'exemple du programme *Établissement de la relève professorale* du *Fonds de recherche québécois en nature et technologie* et en accordant un montant supplémentaire avoisinant les 30 % aux personnes étudiantes inscrites à des universités hors des grands centres, on favoriserait l'accessibilité aux études supérieures et la rétention des personnes étudiantes en région. De plus, ce montant supplémentaire viendrait pallier les dépenses additionnelles imputables à la distance telles que les coûts reliés au transport et au logement. Cette mesure d'attraction est d'ailleurs déjà mise en place par certains membres du corps professoral au sein de l'Institut de recherche sur les forêts (IRF) et l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME), les deux départements où les volumes de recherche sont les plus élevés au sein de notre université.

Recommandation 2 : Doubler le nombre de bourses d'études supérieures et postdoctorales du Canada offertes à la maîtrise et au doctorat en mettant en place un mécanisme qui assure que cette hausse soit distribuée à une plus grande diversité de profils étudiants.

L'UQAT compte actuellement 19 récipiendaires de bourses d'études supérieures du Canada au 2^e et 3^e cycle ainsi que deux stagiaires postdoctorales financées par les trois conseils, soit le *Conseil national de recherche en sciences naturelles et génie* (CRSNG), le *Conseil national de recherche en sciences humaines* (CRSH) et les *Instituts de recherche en santé du Canada* (IRSC). Ceci représente un total d'environ 350 000 \$ sur une population étudiante avoisinant 500 personnes pour ces cycles d'études. L'UQAT n'ayant pas les moyens d'offrir un programme de bourses universelles, elle est en partie dépendante de ce financement afin de recruter des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs. Ce montant est inférieur à celui remis annuellement par la Fondation de l'UQAT, qui lui est de 500 000 \$. En augmentant le nombre de bourses remis par le programme fédéral, il sera possible de soutenir financièrement un plus grand nombre de personnes au sein de notre établissement et ainsi augmenter la qualité de la recherche produite.

Approximativement 4 % de la population étudiante aux cycles supérieure reçoit une aide financière de l'un des programmes fédéraux. La majorité de ces bourses sont octroyées dans le domaine des sciences naturelles et du génie (8) ainsi qu'en sciences humaines (10) et deux d'entre elles proviennent du domaine de la santé. Ces bourses offertes par les IRSC sont seulement les 5^e et 6^e en 15 ans attribuées à l'UQAT. Pour l'une des rares fois de son histoire, une personne étudiante de l'UQAT a obtenu une bourse Vanier, augmentant considérablement le montant annuel de bourses de l'établissement. Deux étudiantes de troisième cycle ont aussi mis la main sur un supplément de bourses au doctorat de 14 000 \$/an faisant passer leur montant

³ Zarifa, D., Hango, D., & Pizarro Milian, R. (2018). Proximity, prosperity, and participation: examining access to postsecondary education among youth in Canada's provincial north. *Rural Sociology*, 83(2), 270–314. <https://doi.org/10.1111/ruso.12183>

⁴ Hillier, C., Sano, Y., Zarifa, D. and Haan, M. (2020), Will They Stay or Will They Go? Examining the Brain Drain in Canada's Provincial North. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 57 : 174-196. <https://doi.org/10.1111/cars.12276>

annuel à 35 000 \$, dont une récipiendaire des IRSC. Au niveau du postdoctorat, seulement deux des 25 stagiaires postdoctoraux recevant du financement ont vu leur stage être financé par un de trois conseils subventionnaires. Le taux de personnes boursières le plus important se situe au niveau de la maîtrise où près de 5 % des personnes inscrites sont détentrices d'une bourse BESC-M. Cela correspond également au seul concours où nous disposons d'un nombre de bourses à distribuer lors d'un concours interne.

Ainsi, afin d'obtenir une part équitable de bourses, il semble qu'un mécanisme de distribution entre les établissements soit nécessaire. Les bourses plus compétitives ou sans mécanisme de quota à l'interne sont celles où les petites universités performant généralement le moins bien. Une hausse du nombre de bourses adjointes d'un mécanisme permettrait d'éviter la concentration des bourses au sein des mêmes universités et la surreprésentation des grandes villes canadiennes.

Recommandation 2.1 : Réformer les mécanismes de quotas calculés sur les montants passés et flottants, défavorables aux universités de petites tailles.

Tel que mentionné ci-dessus, un mécanisme de distribution est essentiel afin que les bourses soient réparties uniformément entre les universités sur l'ensemble de leur territoire respectif, peu importe la taille et la vocation de ces institutions. Une veille constante doit également être effectuée par le gouvernement du Canada afin de pallier les différents biais défavorables associés aux petites universités au sein des critères d'évaluation.

Le montant d'octroi annuel à l'UQAT par le CRSNG et le CRSH est très variable au fil du temps (Figure 1). Pourtant, le nombre de personnes étudiantes aux cycles supérieurs et au postdoctorat est en hausse. Certaines années, comme en 2011 et en 2014, aucune bourse n'a été accordée dans les deux conseils subventionnaires.



Figure 1. Montants annuels de bourses de formation obtenues à l'UQAT dans les deux dernières décennies au CRSNG et au CRSH

La différence entre la part de membres du corps professoral au niveau canadien et la part de financement obtenu annuellement est constamment en défaveur des universités de petite taille comme en témoigne l'exemple de l'UQAT (Figure 2). À notre avis, le déséquilibre du système doit être corrigé dès la formation des personnes aux cycles supérieurs plutôt qu'être reproduit. Du côté de l'UQAT, ce système signifie notamment qu'aucune bourse Vanier ne peut être déposée dans le domaine de la santé. Pourtant, ce domaine est actuellement en croissance dans notre établissement et le nombre de personnes étudiantes boursières au niveau provincial est en hausse. Ce mécanisme pourrait être remplacé par une méthode de répartition renouvelée où 25 % des bourses disponibles dans chaque programme seraient d'abord distribuées également dans chaque établissement sans égard aux résultats antérieurs des concours de subvention.

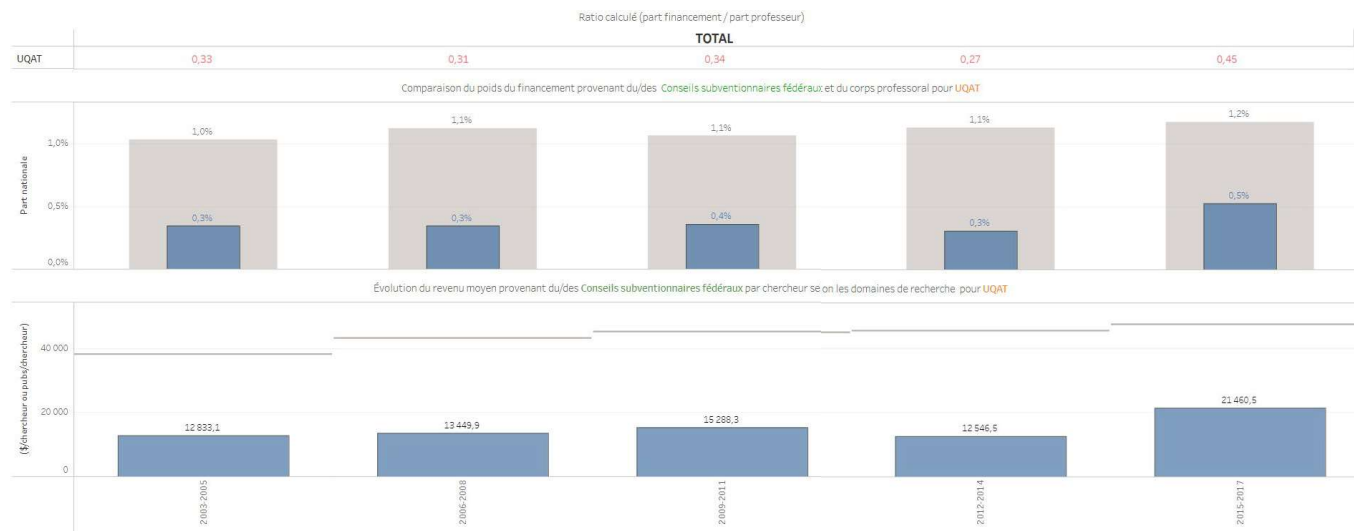


Figure 2. Comparaison du poids du financement provenant des Conseils subventionnaires et du poids du corps professoral de l'UQAT dans les deux dernières décennies et Évolution du revenu moyen provenant des Conseils subventionnaires par membre du corps professoral de l'UQAT

Le mécanisme de quota flottant pour la présentation de candidature actuellement en place pour les bourses Vanier est aussi hautement problématique. Ce système est discriminatoire envers les personnes étudiantes qui n'auront aucune chance de déposer une demande dans le cycle de leur étude. En effet, les quotas sur trois ans font en sorte qu'une personne inscrite au doctorat pourrait n'avoir aucune opportunité de présenter un dossier si son établissement a sélectionné une personne les années précédentes. Il est pourtant impossible de prévoir la qualité des candidatures à venir dans un horizon de trois ans. L'accompagnement et l'organisation de concours locaux sur cette période sont difficilement tenables. Les quotas pour les dépôts de candidatures devraient donc être abolis pour permettre au moins une candidature par domaine chaque année dans tous les établissements.

Recommandation 2.2 : Élargir les critères d'admissibilité pour inclure les personnes étudiantes internationales et aux parcours atypiques afin de correspondre à la démographie canadienne et des universités de petites tailles à vocation régionale

L'UQAT a su au fil des années devenir un exemple dans l'intégration de mécanismes favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion. Ces efforts se reflètent dans la composition de sa population étudiante qui inclut majoritairement des personnes provenant de l'international et une grande proportion de personnes effectuant des retours aux études ou des études à temps partiel. Cette situation est partagée par plusieurs autres universités constituantes du réseau UQ. Ainsi, une augmentation considérable du

nombre de bourses pour les universités de petites tailles, si elle n'est pas adjointe d'un élargissement des critères, pourrait ne pas avoir les résultats escomptés. Le risque que les bourses d'études du Canada soient concentrées uniquement au sein de la minorité avec une nationalité canadienne pourrait créer une grande iniquité au sein de la population étudiante et ainsi miner les efforts des dernières années pour réduire les écarts avec les groupes marginalisés.

Dans la même logique, il est essentiel de fournir un soutien financier adapté pour aider d'autres groupes à surmonter leurs défis et à réussir leurs études, comme les étudiants et étudiantes autochtones, celles et ceux de première génération ou encore les personnes présentant une faible cote de rendement académique lors de leur admission à l'université. Pour éviter une sélection sociale discriminatoire et donner une chance équitable à toutes et tous, des programmes de financement spécifiques ou des critères d'admissibilité élargis à ces groupes pourraient constituer des leviers importants pour les universités.

Recommandation 3 : Prolonger la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue de la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.

La durée actuelle des bourses supérieures ne reflète pas la durée des programmes observée par les établissements universitaires canadiens. Il serait primordial que la durée des bourses de maîtrise corresponde à celle de la majorité des programmes, soit six sessions universitaires. Ce changement permettrait de soutenir davantage les étudiantes et étudiants de maîtrise en réduisant le temps alloué à chercher du financement et ainsi augmenter le temps consacré à leurs activités de recherche.

Du côté du doctorat, bien que la durée des programmes varie entre 36 et 48 mois, les données sur la durée des études à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue indiquent que la durée des études doctorales se situe majoritairement entre 45 et 51 sessions. De plus, la proportion de personnes au doctorat qui présentent une demande au programme de bourses institutionnelles « Fonds de soutien au dépôt de thèse doctorale », qui vise à soutenir les doctorants et doctorantes dans la dernière année de leurs études afin qu'ils et elles se consacrent à temps plein à leur projet de recherche, a augmenté de manière importante. Les critères de cette bourse prévoient que le doctorat soit complété en moins de 5 ans (à moins de circonstances particulières) et qu'aucun autre soutien ne soit fourni par la direction ou un organisme externe. Ce soutien financier devient de plus en plus une aide indispensable pour les personnes boursières des conseils subventionnaires qui, en l'absence d'un revenu viable due au dépassement de leur période de financement, décident de prendre des contrats internes ou externes allongeant la durée de leurs études et réduisant donc ainsi le temps consacré à la rédaction de leur thèse. Un financement plus important (Recommandation 1) et plus long permettrait aux doctorantes et doctorants de demeurer concentrés sur les activités de recherche en diminuant le risque de manquer de soutien financier en fin de parcours et la nécessité d'occuper un emploi.

Lors du dépôt de subventions de recherche par les membres du corps professoral, il leur est fortement conseillé par l'équipe du Décanat à la recherche et à la création de l'UQAT de prévoir un soutien financier sur deux ans pour les maîtrises et de quatre ans pour les doctorats. Cette situation fait en sorte que les personnes boursières des conseils subventionnaires fédéraux non attachées à des projets financés par leur direction de recherche bénéficient d'un support à moins long terme que celles dont les fonds proviennent de subventions de recherche. L'incitatif à déposer des demandes de bourses n'est donc que relié au prestige que les bourses peuvent accorder. Pour les personnes aux profils atypiques, par exemple, issues de la diversité ou ayant des enfants à charge, la charge de travail supplémentaire que représente la conception d'un dossier de candidature peut être dissuasive en l'absence d'avantages plus tangibles comme un support financier accru.

Recommandation 4 : Qu'en sus des investissements requis pour les recommandations 1 à 3, le gouvernement augmente d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget total de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes de subventions de recherche et, ce faisant, la capacité des titulaires de subventions de rehausser le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants par le biais de ces subventions

La source principale du soutien financier versé aux personnes étudiantes provient des subventions de recherche octroyées aux membres du corps professoral. En augmentant ces montants, une plus grande proportion de l'effectif étudiant se verrait donc offrir des conditions d'études optimales. Au courant de l'année 2022-2023 à l'UQAT, 248 personnes étudiantes aux 2^e et 3^e cycles ont reçu des bourses d'études à partir de subventions de recherche provenant des conseils subventionnaires obtenus par leurs directions de recherche. Au total, c'est environ 2 millions de dollars provenant de ces subventions qui ont été versées directement aux personnes étudiantes à partir de ces fonds. Ce montant est largement supérieur aux octrois des conseils subventionnaires par le programme de bourses.

De ce nombre, 30 personnes ont reçu un montant supérieur à ceux prévus par les bourses BESC-M et BESC-D. La totalité des personnes ayant reçu un montant supérieur à 17 500 \$/an à la maîtrise et 21 000 \$/an au doctorat provenait du domaine des sciences naturelles (Institut de recherche sur les forêts et Institut de recherche en mines et environnement), les deux instituts de l'UQAT où les titulaires de subventions sont les plus nombreux et où les montants sont les plus importants. On pourrait ainsi croire qu'une augmentation du budget des conseils subventionnaires aurait un impact positif sur l'ensemble de la population étudiante par l'octroi de bourses plus généreuses.

Cette hausse doit impérativement toucher les trois conseils subventionnaires afin que le secteur des sciences humaines puisse également augmenter le nombre et le montant de bourses de recherche accordé aux personnes étudiantes à partir des fonds de leur direction de recherche.

L'UQAT

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est une université humaine, créative et audacieuse démontrant depuis près de 40 ans un incroyable dynamisme en enseignement, en recherche et en création au sein des territoires qui l'accueillent. L'UQAT est active en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec, au Nunavik, dans les Hautes-Laurentides, à Montréal, sur la Côte-Nord ainsi qu'à l'échelle internationale et elle représente un moteur et un levier déterminant dans le développement social, culturel et économique au Québec.

L'Université offre une diversité de programmes d'études de haute qualité ancrés sur les besoins du milieu et prisés par le marché de l'emploi dans de nombreux domaines, soit l'éducation, la santé, le génie, la gestion, la psychoéducation, le travail social, l'art-thérapie, les études autochtones, la création numérique, la forêt, les mines, les eaux souterraines et l'environnement.

L'UQAT a un impact significatif sur la diplomation en offrant aux étudiantes et étudiants la possibilité de poursuivre des études supérieures sans avoir à quitter leur communauté ; que ce soit à travers des études en présence dans l'un de ses huit campus et centres, ou à distance. L'effectif étudiant très diversifié permet à une multitude d'individus d'accéder à un enseignement universitaire de qualité tout en demeurant près de leur réseau de soutien. Ainsi, depuis 1983, cette accessibilité renforce la participation et le taux de diplomation en région, contribuant ainsi au développement socio-économique local.

En recherche, l'UQAT joue un rôle majeur dans l'avancement des connaissances et la résolution des problématiques propres à ses territoires d'ancrage, qui s'appliquent et rayonnent internationalement. Les chercheurs et les chercheuses de l'UQAT mènent des projets de recherche innovants et pertinents dans tous ses domaines d'études et performant particulièrement dans des domaines tels que les ressources naturelles (mines, forêts) et l'environnement, l'agriculture, les dossiers autochtones, l'autisme, les télécommunications, etc. Ces travaux de recherche contribuent à stimuler le développement économique régional, à soutenir les industries et à apporter des solutions durables aux enjeux spécifiques de la région, du Québec et de l'international.

En 2021 et en 2022, l'UQAT s'est classée au premier rang pour le financement de recherche obtenu en partenariat avec des entreprises selon *Research Infosource inc.* ainsi qu'au deuxième rang au Canada en matière d'intensité de recherche par professeur parmi les universités canadiennes de la catégorie des universités à vocation générale. Avec son volume de recherche en croissance constante avoisinant les 18 millions de dollars en 2022, elle supporte 17 chaires de recherche et 11 unités de recherche.